

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Volet ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

BILAN DEPARTEMENTAL ANNEE 2019

ANALYSE QUALITATIVE

Ces données chiffrées concernent les ménages ayant eu une réponse positive de la commission sur l'année 2019.

- Le tableau 1 reprend l'ensemble des mesures
- Les tableaux 2 à 10 les mesures initiales (dont annulations)
- Le tableau 11 les mesures abouties

1. MESURES INITIALES ACCORDEES et ANNULATIONS (voir tableau joint)

Type de décision	Mesure de 3 mois	Mesure de 6 mois	En Attente	TOTAL
Demande initiale	12	354	12	378
1 ^{er} Renouvellement	179	5	-	184
2 nd Renouvellement	98	1	-	99
Annulation				63
TOTAL	289	360	12	661

Au total 661 mesures initiales ont été prescrites en 2019. Parmi elles, 63 mesures n'ont pu aboutir à une signature.

12 mesures initiales de 3 mois ont été prescrites, principalement des mesures appelées « d'évaluation » pour 10 d'entre elles, soit 1,5 % des mesures initiales.

184 ménages ont nécessité un renouvellement et pour 99 ménages un second renouvellement a été sollicité. Les renouvellements permettent de concrétiser les objectifs de l'accompagnement et de consolider le travail effectué. Ils permettent aussi l'aboutissement de certains dossiers comme le surendettement, les mesures de protection... indispensables pour que les situations ne se dégradent pas de nouveau.

Les annulations concernent 9,5% des mesures. Ces annulations sont surtout sur le territoire de Saint-Brieuc et il serait intéressant de voir avec les prescripteurs les motifs d'annulation.

- Le travail mené conjointement avec le service FSL du Conseil Départemental concernant la définition des mesures d'évaluation a permis de construire un outil « grille d'évaluation » afin d'affiner la demande et de pouvoir cibler plus finement les besoins du ménage en vue de la mise en place d'une mesure de 6 mois à l'issue de l'évaluation.

2- ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

Origine	Nombre	Pourcentage
Autre travailleur social	69	15,65%
Travailleur social du CD	372	84,35%
TOTAL	441	100%

Parmi les autres travailleurs sociaux, nous retrouvons principalement, les associations tutélaires, le secteur psychiatrique avec notamment la Fondation Saint-Jean de Dieu, les CCAS.

Le nombre de prescripteurs « autres » progressent par rapport à 2018 dû à un travail de partenariats entre les associations du groupement et les institutions.

Il est à préciser que certaines demandes de mesure n'abordent pas l'ensemble des thématiques ciblées par ce bilan. Lorsque c'est le cas, notamment dans le cas d'annulation de mesure, les éléments sont comptabilisés comme « non renseignés » dans les tableaux suivants.

3- SITUATION FAMILIALE

Ne considérer que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

Situation familiale	Nombre	Pourcentage
Couple avec enfant(s)	45	10,20%
Couple sans enfant	21	4,76%
Personne isolée avec enfant(s)	123	27,89%
Personne isolée sans enfant	252	57,14%
TOTAL	441	100%

Les personnes isolées sans enfant représentent quasiment 60% des ménages accompagnés avec une prédominance sur les territoires de Lannion (66%) et Guingamp-Rostrenen (61%). Des problématiques supplémentaires à celle du logement sont souvent présentes, principalement liées à la santé (troubles psychiques, addictions, maladies) et à l'isolement.

Les couples représentent 15% avec à l'instar de 2018, la nécessité de travailler sur l'adhésion des deux personnes du couple à la mesure et aux objectifs définis.

4- AGE des adultes composant les ménages

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Non renseigné	Pourcentage
Mineurs	-	1	-	0,20%
18 à 25 ans	10	31	1	8,32%
26 à 30 ans	22	21	-	8,72%
31 à 45 ans	75	78	1	31,03%
46 à 60 ans	94	91	3	37,53%
61 à 75 ans	35	26	-	12,37%
Plus de 76 ans	5	3	-	1,62%
Non renseigné	-	1	-	0,20%
TOTAL	241	252	5	100%

La tranche d'âge des 31-60 ans représente 65% des ménages accompagnés, avec pour l'année 2019 une augmentation des personnes de plus de 60 ans pour plus de 12% du public accompagné. Les personnes de + 60 ans sont en prédominance sur les territoires de Lannion pour 14% du public et de Guingamp Rostrenen à hauteur de 17%.

Parmi ces situations, nous notons des ménages pour lesquels des accidents de la vie (maladie, veuvage...) les mènent à une précarité importante mais également un isolement familial, des droits pas toujours mis en place et un public qui peut avoir des difficultés à s'adapter au « tout numérique ».

5- NATURE DES RESSOURCES

Pour chaque ménage (personne ou couple), ne tenir compte que d'une ressource, celle qui est prédominante.

Ressources	Nombre	Pourcentage
Revenus liés à l'activité		
Contrat Aidés	1	0,23%
Indemnités de chômage	66	14,96%
Indemnités de stage	3	0,68%
Indemnités journalières	16	3,63%
Intérim	5	1,13%
Salaire CDD	32	7,26%
Salaire CDI	43	9,75%
Invalidité	30	6,80%
Autres sources de revenus		
AAH	53	12,02%
Retraite	58	13,15%
RSA MAJ	7	1,59%
RSA Socle	121	27,44%
Sans ressources	6	1,36%
Non renseigné	-	-
TOTAL	441	100%

La majorité des ressources proviennent du RSA (29,59%), des indemnités chômeurs (14,96%) et de la retraite (13,15%) ce qui démontrent un public avec des fragilités économiques importantes.

6- Montant des ressources mensuelles à la date ou débute la mesure (hors aides au logement)

Montant	Nombre	Pourcentage
0 à 500 €	66	14,97%
501 à 1 000€	202	45,80%
1 001 à 1 500€	104	23,58%
1 501 à 2 000€	43	9,75%
2 001 à 2 500€	13	2,95%
2 501 à 3 000€	6	1,36%
3 001 à 3 500€	-	-
Plus de 3 500€	1	0,23%
Non renseigné	6	1,36%
TOTAL	441	100%

En 2019, 61% des personnes accompagnées avaient moins de 1000 euros de ressources par mois, dont 14,97% moins de 500 euros. Les revenus des personnes accompagnées sont en légères hausses par rapport à l'année 2018 où 21% des personnes accompagnées percevaient moins de 500 € par mois.

Les ressources liées à l'activité sont en hausse par rapport à l'année précédente, puisqu'en 2018 ces revenus représentaient 41 % des ménages accompagnés contre 44% en 2019.

Près de 13% des ménages perçoivent une retraite, ce qui correspond au vieillissement du public (14% de + 60 ans) mais qui est inquiétant au regard de la fragilité et des besoins spécifiques.

6 ménages étaient sans ressources, il s'agit principalement de jeunes de -25 ans pour qui un projet professionnel ou de formation devrait être en priorité travaillé pour permettre l'accès à des revenus et un accès/maintien dans le logement.

Les ménages percevant plus de 2000 euros représentent près de 5%. Il s'agit de ménages ayant vécu des accidents de vie graves qui ont nécessité un accompagnement important.

7- LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

Type de logement	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	23	5,22%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	99	22,45%
Hébergement en milieu carcéral	-	-
Hébergement en milieu hospitalier	4	0,91%
Locataire parc HLM ou communal	122	27,66%
Locataire parc privé	172	39%
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, etc.)	17	3,85%
Sous locataire	-	-
Non renseigné	4	0,91%
TOTAL	441	100%

Malgré le niveau de ressources évoqué plus haut, nous notons que plus de 44% des ménages sont issus du parc privé. Nous pouvons supposer, au regard de la typologie du public et au manque de petits logements en parc public, que des ménages ont accédé à des logements inadaptés en coût, en localisation, en typologie mais également en consommation énergétique.

Dans le parc public, nous notons notamment des situations de demande de mutation qui n'aboutissent pas. Nous notons une augmentation de 3% des ménages résidant chez un tiers.

Une baisse des accédants ou propriétaires est constatée conformément à ce qui avait été acté par le Conseil Départemental lors du précédent bilan, cependant se pose la question de leur accompagnement ou maintien dans le logement notamment dans le cas de séparation/divorces, violences conjugales, logements dégradés. Il serait intéressant de réfléchir à un axe prévention pour ces publics afin d'éviter d'avoir à agir dans l'urgence.

8- PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Un seul motif par ménage)

Motif		Nombre	Pourcentage
ACCES	Recherche et accès de logement	347	78,68%
	Accès au logement	20	4,54%
MAINTIEN	Traitement des impayés	63	14,29%
	Problèmes de voisinage,		
	Entretien, dégradation, vétusté, insalubrité		
EVALUATION		10	2,27%
NON RENSEIGNE		1	0,23%
TOTAL		441	100%

La recherche et l'accès au logement restent le motif principal d'intervention. Ils représentent près de 83% des prescriptions soit une augmentation de 4 points par rapport à l'année 2018.

9- PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure) :

En début de mesure, nombre de ménages ayant :

Procédure engagée auprès d'un tribunal	44
Bail résilié par décision de justice	19
Reçu un commandement à quitter les lieux	19

10 % des ménages ayant contractualisé avec la mesure ASLL ont une procédure d'expulsion engagée.

La situation de ces ménages, très dégradée, présente parfois des besoins urgents (exemple : relogement en urgence suite expulsion) alors même que les mesures ne sont pas signées et l'accompagnement engagé. Des tensions avec le travailleur social prescripteur, qui fait pression sur l'association pour signature de la mesure en urgence, peuvent apparaître.

Il est important de préciser que la mesure ASLL n'intervient pas dans l'urgence mais par contre si elle est prescrite suffisamment tôt, dès connaissance de la situation du ménage par le travailleur social, la mesure ASLL peut être un outil de prévention des expulsions.

10- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/au logement

Situation	Nombre	Pourcentage
Bail non renouvelé	16	3,63%
Hébergé chez un tiers	103	23,37%
Logement avec forme d'inconfort	28	6,35%
Logement inadapté	160	36,28%
Problème d'endettement et de surendettement	36	8,17%
Procédure d'expulsion (impayés de loyers)	64	14,51%
Procédure d'expulsion (troubles de voisinage)	6	1,36%
Autre	23	5,22%
Non renseigné	5	1,13%
TOTAL	441	100%

36% des demandes sont liées au logement inadapté. Parmi ces demandes, on retrouve les demandes de mutation qui n'aboutissent pas mais également les logements dont la typologie ou la localisation ne conviennent pas ou plus mais également des logements avec des consommations énergétiques très importantes et qui mettent des ménages en grandes difficultés économiques.

Sur l'année 2019, nous constatons une légère baisse des mesures avec procédures d'expulsion en cours puisqu'elles passent de 18,46% en 2018 à 15,87 % en 2019.

Points d'améliorations

-Les situations de séparation sont de plus en plus fréquentes, il pourrait être intéressant de prévoir un item les prenant en compte

-Plusieurs items peuvent être interprétés de différentes manières selon les situations et il pourrait être pertinent d'affiner leur définition pour une analyse plus fine des situations au moment de la demande.

11- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/aux difficultés repérées chez le demandeur.

Difficultés	Nombre	Pourcentage
Gestion budgétaire	230	52,15%
Gestion administrative	239	54,20%
Autonomie insuffisante	262	59,41%
Démarches infructueuses	159	36,05%
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	66	14,97%
Problème à aménager dans un logement	40	9,07%
Prévention de troubles de voisinage	16	3,63%
Problème de santé	75	17%

Point d'amélioration : Il serait intéressant de rajouter l'item « problème de santé » dans le document de demande afin que les prescripteurs puissent le prendre en considération.

12- DOSSIERS SURENDETTEMENT/DALO

Dossier de surendettement	Nombre	Aide par le conseiller ASLL	Aide par le travailleur social*	De façon autonome
Ayant nécessité un suivi dans le cadre de l'ASLL (constitué avant le démarrage de la mesure)	50			
Constitué dans le cadre de l'ASLL	22	21	4	-
Recours devant la commission de médiation DALO	11	10	1	-

*Dossier constitué conjointement avec l'AS avec parfois des dossiers démarrés avant le début de la mesure.

50 ménages soit 11% des accompagnements avaient un dossier de surendettement constitué avant le démarrage de la mesure. 22 dossiers ont été constitués dans le cadre de la mesure ASLL.

Pour 11 ménages, malgré les partenariats avec les bailleurs, un dossier DALO a dû être constitué pour faire aboutir la demande.

Point d'amélioration : Le nombre de personnes accédant à l'hébergement à l'issue de l'accompagnement, il serait intéressant de pouvoir analyser le nombre de dossiers DAHO constitué.

STATUT EN FIN DE MESURE

(Fins réelles de mesures intervenues entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019)

Statut	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	19	4,29%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	38	8,58%
Hébergement en milieu hospitalier	3	0,68%
Hébergement en milieu carcéral	2	0,45%
Hébergement Foyers, CHRS, ALT	15	3,39%
Locataire parc HLM ou communal	175	39,50%
Locataire parc privé	151	34,08%
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane...)	13	2,93%
Maison Relais / Résidence Accueil	2	0,45%
Sous locataire parc HLM ou communal	7	1,58%
Sous locataire parc privé	3	0,68%
Non renseigné	15	3,39%
TOTAL	443	100%

Le total de ménages ayant une situation logement stable en fin de mesure est de 78,32 %.

En 2019, 39,50% des situations ont accédé ou se sont maintenues dans le parc public soit une sensible diminution (-2,5%) par rapport à l'année 2018. L'orientation ou le maintien dans le parc public correspond au niveau de ressources des ménages. Il est à noter un partenariat important avec les bailleurs du département. Néanmoins, nous constatons toujours un manque de petits logements et des niveaux de loyer qui restent des freins conséquents.

La propension des ménages à accéder au logement en pension de famille est très faible puisqu'elle ne représente que 0,45%, Cependant ce chiffre reste à nuancer au regard des délais d'attente et ce malgré une ouverture de places en 2019 sur le département.

Les 15 ménages non renseignés correspondent aux fins de mesures anticipées pour lesquelles les conseillères n'avaient pas d'information fiable.